

HANDICAP : RESSOURCES ET PARTENAIRES

LES MEMBRES DU RÉSEAU (ARPA vice-présidence)

MUSIQUE ET SITUATION DE HANDICAP : MESH

Coordinatrice Générale : Émeline Hourcade

Depuis 1984, l'association MESH (Musique Et Situations de Handicap) œuvre pour étudier, promouvoir et développer l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap et favoriser leur accès aux pratiques artistiques, notamment à la pratique musicale.

Les missions de MESH

- Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, grâce à une pratique artistique avec un seul but de loisir et d'épanouissement personnel ;
- Lutte contre l'exclusion, encouragement de l'accueil des personnes handicapées dans les lieux d'enseignement « ordinaires » ;
- Soutien et accompagnement des professionnels de la culture, du médico-social et de l'éducation nationale qui proposent des activités musicales à des personnes handicapées.

Depuis plus de 30 ans, l'association MESH agit :

- Pour les personnes handicapées qui souhaitent pratiquer de la musique ;
- Pour les professionnels des secteurs de la culture, du handicap et de l'éducation qui leur proposent des activités musicales.

Coordonnées

- Adresse postale : 5 rue Laennec 95330 Domont
Téléphone : 01 74 30 35 26
- <http://mesh.asso.fr>
- Mail : mesh@mesh.asso.fr

MUSIQUE ET SANTE

Directeur : Philippe Bouteloup

Les établissements de soins, à travers l'intervention d'artistes, deviennent lieux de culture et peuvent être l'occasion de rencontres privilégiées avec la création artistique. Ces instants partagés avec le patient, sa famille, les soignants et le musicien sont des fenêtres ouvertes sur l'extérieur, créant de nouveaux espaces d'expression et de communication durant l'hospitalisation.

Ouvert aux musiciens, l'hôpital n'est plus synonyme de silence. Il accueille la musique vivante, la "musique en vrai " comme le dira un enfant. Pour mener à bien cette présence musicale, Musique & Santé bâtit ses projets autour d'un même fil conducteur : **partenariat, professionnalisme et plaisir partagé.**

Coordonnées

- Hameau du Château Vert - 27 Placette Dronte - 83110 Sanary sur Mer - FRANCE
- Tel. : +33 (0)4 94 07 76 19
- E-mail : info(at)musique-sante.org
Web : www.musique-sante.org

LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(MDPH 31) accompagne les personnes en situation de handicap, enfants comme adultes, ainsi que leur famille et entourage.

Les 5 missions principales de la MDPH 31

Tout au long de la vie de la personne en situation de handicap, les professionnels de la MDPH 31 sont là pour :

- Être à l'écoute de la personne handicapée et de sa famille, répondre aux questions ;
- Évaluer les besoins et les souhaits spécifiques à chaque situation, conseiller et orienter ;
- Trouver des solutions les plus adaptées possibles ;
- Proposer à la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) un plan personnalisé de compensation (PPC) ;
- Gérer votre dossier pour que vos droits à la compensation de votre handicap, attribués par la CDAPH, soient bien ouverts auprès des organismes partenaires.

Coordonnées :

10, place Alphonse-Jourdain à Toulouse

Accueil téléphonique au 0 800 31 01 31 et numérique – mdph@cd31.fr – du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15, et de 13h15 à 16h30

Suite aux annonces gouvernementales du 31 mars 2021, l'accueil du public dans les locaux de la MDPH 31 (Toulouse) se fait uniquement sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre.

<https://www.mdp31.fr>

CAP EMPLOI

Les OPS Cap emploi s'adressent aux personnes handicapées en recherche d'emploi, aux salariés, travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés ou publics, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions des OPS ont été élargies au maintien dans l'emploi (Article 101 de la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016).

Services proposés aux personnes handicapées

- L'accueil, l'information et le conseil en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.
- L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé.
- L'accueil, l'information et le conseil des salariés/agents handicapés dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation.
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche.
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Services proposés aux employeurs

- L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services conseils mobilisables.
- L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.
- L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap.
- L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle.
- L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté.
- La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats.
- La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.

Sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi, les missions des OPS s'effectuent en complémentarité d'expertise avec l'opérateur de droit commun Pôle emploi, afin de répondre plus efficacement aux besoins des demandeurs d'emploi handicapés et des employeurs.

Sur le champ de l'accompagnement dans l'emploi, les missions des OPS s'effectuent en complémentarité des acteurs de droit commun en particulier les Services de Santé au travail et les organismes de Sécurité sociale.

Coordonnées

CAP EMPLOI 8 rue Paul Mesplé Immeuble Anthyllis 31100 Toulouse

Tel : 05 34 40 91 91

Mail : site@capemploi31.com

Site : <https://www.capemploi-31.com/>

AGEFIPH OCCITANIE

<https://www.agefiph.fr/>

Employeurs : <https://www.agefiph.fr/employeur>

Coordonnées : Immeuble La Passerelle, 17 Boulevard de la Gare, 31500 Toulouse

Tel : 0800 11 10 09

FIPHFP (employeurs publics)

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en oeuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

L'action du FIPHFP concerne les trois fonctions publiques :

- La fonction publique territoriale (communes, départements, régions...),

- La fonction publique hospitalière,
- La fonction publique d'État (ministères, CNRS , INRA ...).

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- Le recrutement,
- La formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- Le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap

Coordonnées :

<http://www.fiphfp.fr>

Établissement public FIPHFP - 12 avenue Pierre-Mendes France - 75914 Paris Cedex 13.
